

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2013

Publication : 16/04/2013

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT des ALPES- MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 100413_D0015

Nbre de Conseillers
en exercice : 29
présents : 22
votants : 26

O B J E T: Subvention exceptionnelle – Mécénat automobile.

L'AN DEUX MIL TREIZE ET LE MERCREDI 10 AVRIL A 17 H 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE LE JEUDI 04 AVRIL S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

22 ETAIENT PRESENTS : M. Michel MEÏNI, M. Bruno BETTATI, Mme Claude BRUN, Mme Marion DWERNICKI, M. Jean-François FOUREL, M. Jean-Louis TRANI, Mme Vanessa SIEGEL, M. André ROGGERI, Mme Monique TOSELLO, Mme Laurence SCIARRI, M. Olivier RENAUDO, M. Jean-Marie CUER, M. Bernard HULLIN, M. Jean-Marie VALENZA, Mlle Nathalie DURAND, Melle Barbara MERLINO, M. Alexis FONTAINE, M. Roger DROUIN, Mme Annie PIGNAL, M. François OCELLI, Mme Pascale MONROLIN, M. Frédéric LEFEVRE.

4 POUVOIRS : Mme Laetitia ROUBAUD représentée par M. Bruno BETTATI, Melle Claire BAGNIS représentée par Mlle Barbara MERLINO, M. Jean-Pierre ALFONSI représenté par M. François OCELLI, M. Philippe SCOTTO représenté par Mme Pascale MONROLIN.

3 ABSENTS : M. Bruno LAMY, Mme Marie-France LANGLOIS, Mlle Lydie AUDDINO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : M. le Maire

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT que trois administrés, Mademoiselle Cathy DEROUSSEaux, Monsieur Michel BOETTI et Monsieur Sébastien CHARDONNET, vont participer à la saison 2013 de Rallye automobile ;

CONSIDERANT qu'il convient d'encourager ces trois sportifs en attribuant à chacun d'entre eux une aide exceptionnelle de 300 €.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer une aide exceptionnelle de 300 € à chacune des personnes mentionnées plus haut ;
- de préciser que la dépense sera inscrite au chapitre 65, article 6574 du Budget primitif 2013.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, adopte la proposition ci-dessus à l'**unanimité**.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Les membres du conseil municipal

**Le Maire,
Vice-Président de la Métropole
Nice Côte D'Azur,**

Michel MEÏNI